# DdR Protection de l'Enfance (PE)

## Guide NIAF COVID-19 - Questions et Réponses

*Le 3 avril 2020, une infirmière prend la température d'une fille dans un centre de soins de santé primaires à Beyrouth, au Liban. © UNICEF/UNI317998/Choufany*

***Le présent document vise à donner un aperçu et apporter des réponses aux questions relatives au guide NIAF COVID-19 du DdR PE Global, fréquemment posées aux partenaires et aux parties prenantes intervenant dans la protection de l'enfance ; l'objectif étant de s'assurer que le guide est bien compris et que les partenaires savent quand et comment intervenir au niveau national.***

## Définition du NIAF de protection de l'enfance (PE)

Le Cadre d'identification et d'analyse de besoins (NIAF) en matière de protection de l'enfance est une approche mise au point et utilisée par le DdR Global de la Protection de l'Enfance (PE) pour soutenir les Groupes de coordination de la protection de l'enfance (GCPE), les DdRs, les bureaux nationaux ainsi que les partenaires nationaux et internationaux dans leurs efforts d'amélioration de l'identification et de l'analyse des besoins des enfants en situations humanitaires, qu'il s'agisse des catastrophes ou des situations d'urgence complexes, la famine, ou les maladies.

Le NIAF de PE **n'est** pas une méthodologie de collecte de données. Il est plutôt un cadre qui repose sur les principes d'inclusion, de complémentarité et de mise en contexte. Il combine les outils de gestion et d'analyse d'information disponible pour permettre aux acteurs humanitaires de les utiliser pour l'identification et l'analyse des besoins de manière plus efficiente et efficace. Le NIAF comprend les outils existants de collecte et d'analyse de données en matière de protection de l'enfance tels que l'analyse du contexte, l'Examen des données secondaires (SDR), les Interviews avec des informateurs clés (KII) et les évaluations au niveau des foyers, etc.).

## Importance de l'approche et du guide COVID-19 du NIAF

Le guide NIAF COVID-19 a été élaboré par le DdR Global PE au nom du Cluster Global de Protection. Il vise à soutenir les collègues du GCPE sur le terrain dans leur **analyse de l'Aperçu des besoins humanitaires (HNO) et des Plans de réponse humanitaire (HRP)** afin de rendre notre secteur et les besoins des enfants plus crédibles et améliorer notre planification stratégique**.** Le présent guide fait partie d'une série d'outils de soutien mis au point par le Cluster Global de Protection et les DdRs afin d'aider les collègues sur le terrain dans l'analyse et l'établissement des priorités durant le Cycle de programme humanitaire (HPC). Il est en lien avec les initiatives du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies telles que le Cadre d'analyse intersectorielle conjoint (JIAF) et le "Global IM Assessment & Analysis Cell COVID-19 (GIMAC)".

L'objectif du guide et des outils COVID-19 du NIAF est de déterminer les indicateurs contextuels et ceux de la protection de l'enfance qui permettent **d'ajuster la réponse en matière de protection de l'enfance aux changements causés par la pandémie du COVID-19. Le guide peut être mis en œuvre totalement ou partiellement selon le contexte du pays.** L'équipe NIAF, y compris les points focaux régionaux du DdR et les services supports en matière de protection de l'enfance, accompagnera, à travers des conseils, les équipes de chaque pays dans la mise en œuvre du guide dans le contexte identifié.

## Importance de la participation des membres/partenaires internationaux et nationaux à la mise en œuvre du NIAF

La participation des membres/partenaires internationaux et nationaux à la mise en œuvre du NIAF est **essentiel pour s'assurer que leur** expertise technique et leur connaissance du contexte aident à la prise de décision stratégique et programmatique et facilitent une réponse bien coordonnée et inclusive en matière de protection de l'enfance. Ils seront amenés à **interpréter** des données, **à vérifier** l'analyse de ces données et à approuver des décisions qui servent de fondement pour **l'Aperçu des besoins humanitaires (HNO)** et le **Plan de réponse humanitaire (HRP)**.

## Que prévoit le NIAF en matière d'analyse conjointe et contextuelle ?

Le NIAF utilise **l'analyse du contexte et celle conjointe** comme approches clés pour les prises de décisions. L'analyse du contexte joue un rôle crucial, car elle permet aux acteurs humanitaires d'intervenir dans des environnements complexes, instables et dangereux. En outre, les sessions d'analyse conjointes permettent aux GCPEs intervenant dans le cadre de la pandémie du COVID-19 de mieux comprendre les facteurs

socioculturels, politiques, économiques et géographiques à l'origine des crises et qui peuvent entraver ou faciliter leur réponse, afin de prendre des décisions en conséquence.

Le NIAF présente **les principales décisions** qu'un groupe de coordination de la protection de l'enfance **doit prendre** et identifie **les questions directrices** auxquelles le GCPE **doit répondre** avant de prendre ces décisions. Il **propose les indicateurs à utiliser pour prendre des décisions avisées** et identifie **les endroits où** le GCPE **peut trouver les données nécessaires pertinentes sur ces indicateurs.** Il met l'accent sur l'utilisation des données secondaires préexistantes ainsi que sur l'analyse des données pertinentes provenant d'autres secteurs humanitaires conformément aux Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (SMPE) dans le cadre du travail intersectoriel.

## Avantages de la mise en œuvre du NIAF pour les groupes de coordination de la protection de l'enfance

Grâce à la mise en œuvre de ce guide, les GCPE seront à mesure de :

1. **Prendre des décisions stratégiques :** En définissant les étapes pour les groupes de coordination de la protection de l'enfance, la mise en œuvre de ce guide facilitera l'identification efficace des zones géographiques prioritaires, en tenant compte de la propagation et de l'impact du COVID-19 dans chaque pays, au sein des groupes prioritaires, de la population cible et prioritaire à risque en matière de PE.

   Le graphique ci-dessous résume ces différentes étapes :

   - Justification de la prise de décision stratégique du NIAF :

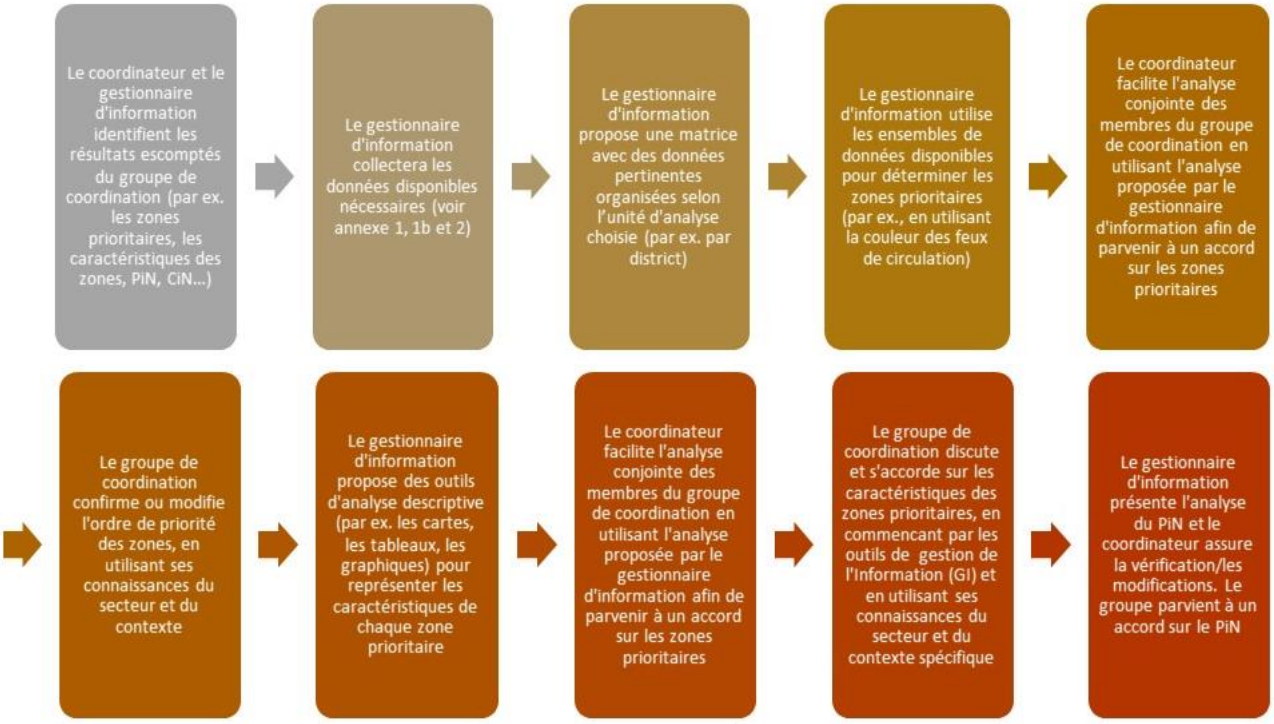

- Délai estimé pour la prise de décision stratégique :

| Activité | Délai estimé |
|---|---|
| **Collecte et analyse des données** | Entre 5 et 7 jours ouvrables |
| **Analyse et interprétation des données** | Entre 1 et 3 jours |

**2. Prendre des décisions programmatiques** : quelles sont les causes sous-jacentes, quels sont les facteurs qui augmentent ou minimisent le risque lié à la PE et l'impact sur les survivants ? Quels sont les sous-groupes de la population les plus exposés ? Quelles sont les personnes touchées différemment ? Quelles sont les modalités programmatiques efficaces à utiliser comme indiqué dans le graphique ci-dessous :

• Justification de la prise de décision programmatique du NIAF :

- Délai estimé pour la prise de décision programmatique :

| Activité | Délai estimé |
|---|---|
| **Étape 1 : Besoins en information & collecte de données** | Entre 3 et 5 jours ouvrables |
| **Étapes 2 à 6** | Entre 1 et 3 jours |

| | |
|---|---|
| **Étape 7** | Démarrage après la finalisation des étapes 1 à 6 |

# Principaux rôles des groupes de coordination de la protection de l'enfance dans la mise en œuvre du NIAF

## Rôle du coordinateur du GCPE

Les coordinateurs et co-coordinateurs du groupe de coordination de la protection de l'enfance accompagneront le groupe de coordination tout au long du processus d'identification et d'analyse des besoins et faciliteront l'organisation de sessions d'analyse conjointes sur la base de l'analyse descriptive proposée par le gestionnaire d'information. Ils garderont à l'esprit les objectifs et les questions directrices, et amèneront le groupe à une compréhension commune des réponses stratégiques et programmatiques en matière de protection de l'enfance. Les coordonnateurs et les co-coordinateurs faciliteront l'accès aux données des autres acteurs, au gestionnaire d'information et l'aideront à identifier les outils les plus utiles pour l'analyse conjointe.

## Rôle du gestionnaire d'information du GCPE

Le gestionnaire d'information identifiera les ensembles de données existants qui peuvent être utilisés pour la prise de décision stratégique et programmatique. Il/elle effectuera la collecte des données dans une matrice conviviale par unité d'analyse (par ex., par district) pour chaque indicateur, et proposera une analyse descriptive qui pourrait être utilisée par les membres pour les sessions d'analyse conjointes.

## Rôle des membres du GCPE

La participation des membres/partenaires internationaux et nationaux du GCPE à la mise en œuvre du NIAF est essentielle pour garantir une réponse mieux coordonnée et plus pertinente en matière de protection de l'enfance. Les orientations de la coordination des GCPEs durant le Cycle du programme humanitaire (HPC) permettront de s'assurer que les contextes et l'expertise sectorielle des GCPEs seront pris en compte dans l'identification et l'établissement des priorités des besoins pour l'Aperçu **besoins humanitaires (HNO) et la collecte de fonds ainsi que l'établissement des priorités programmatiques pour le Plan de réponse humanitaire (HRP).**

Le Coordinateur humanitaire (HC) et l'Équipe humanitaire pays (HCT) travaillant avec le Cluster Protection et les DdRs détermineront le programme des activités spécifiques du NIAF et le GCPE sera informé en conséquence. **De manière générale, le GCPE et ses membres sont des partenaires qui interviendront dans la mise en œuvre du NIAF dans les domaines ci-dessous :**

- Au cours des **briefings et des réunions de coordination** organisés par le GCPE et le Cluster Protection durant le Cycle du programme humanitaire (HPC).
- La familiarisation avec l'ensemble des **indicateurs tels que définis par le Cluster Protection et le GCPE** pour faciliter les prises de décisions stratégiques et programmatiques du NIAF.
- Soutenir le gestionnaire d'information dans la compilation de données **pour la prise de décision stratégique et programmatique** Ce soutien permettra de prendre en compte les données essentielles dans l'analyse.
- **La participation aux sessions d'analyse conjointes** organisées par le Cluster Protection et le GCPE pour permettre l'établissement des priorités pour l'Aperçu des besoins humanitaires (HNO) et les Plans de réponse humanitaire (HRP).

- La validation et l'approbation de décisions qui servent de fondement pour l'Aperçu **des besoins humanitaires (HNO)** et les **Plans de réponse humanitaire (HRP),** par ricochet**,** l'établissement des priorités et la planification des réponses de leurs propres organisations.

Le graphique ci-dessous résume les étapes que les partenaires peuvent suivre pour s'engager dans la mise en œuvre du NIAF :

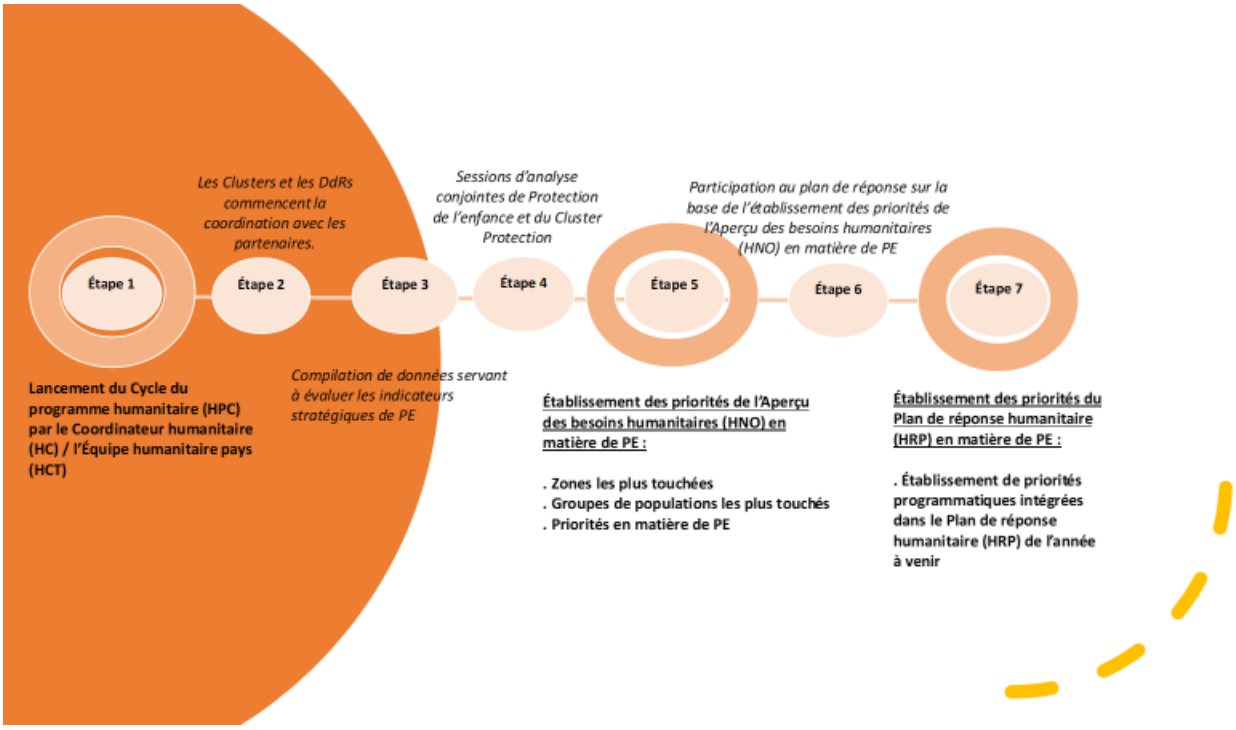


## Où obtenir une assistance personnalisée ?

Les membres/partenaires nationaux et internationaux bénéficieront du soutien et des conseils continus de l'équipe de coordination du GCPE, des points focaux régionaux de l'équipe de réponse rapide du Cluster global de Protection du DdR, et des Services supports spécifiques aux langues du DdR de PE. Pour plus d'informations sur le NIAF, veuillez contacter votre équipe de coordination et vos Services supports:

- Service support global : cp-aor@unicef.org
- Service support francophone : cpaor_frenchhelpdesk@unicef.org
- Service support espagnol: cpaor_spanishhelpdesk@unicef.org
- Service support arabe : cpaor_arabichelpdesk@unicef.org

Comme indiqué plus haut, le NIAF n'est pas une méthodologie de collecte de données, mais plutôt un cadre. Néanmoins, il comprend des méthodologies et des outils nécessaires pour les travaux de collecte de données primaires. Par conséquent, si votre groupe de coordination participe aux évaluations multisectorielles visant à identifier les besoins en matière de protection de l'enfance dans le cadre du Cycle du programme humanitaire (HPC), vous pouvez contacter les adresses ci-dessus pour en savoir davantage sur les différentes possibilités et élaborer une stratégie adaptée à votre contexte.